

# COMMENT DEMANDER EN LIGNE SA VOIE D'ORIENTATION après la 3<sup>e</sup> ?

De quoi ai-je besoin ?

Identifiant et mot de passe

de mon compte éducation nationale (ATEN) fournis  
par mon établissement ou de mon compte France Connect

Mon adresse de messagerie

## Mes intentions provisoires d'orientation

DU 14/12/2020

AU 20/01/2021

1

**Avant le conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre / 1<sup>er</sup> semestre**

Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte **ATEN** ou France Connect :

<https://teleservices.ac-xxxxxxx.fr/ts>

2

Je saisis **mon intention d'orientation** : 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> professionnelle  
ou 1<sup>re</sup> année de CAP. Je peux saisir jusqu'à 3 intentions d'orientation par ordre de préférence.

3

**Après le conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre / 1<sup>er</sup> semestre**

Je me connecte pour consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

# COMMENT DEMANDER EN LIGNE SA VOIE D'ORIENTATION après la 3<sup>e</sup> ?

De quoi ai-je besoin ?

Identifiant et mot de passe

de mon compte unique EduConnect  
ou de mon compte France Connect

Mon adresse de messagerie

## Mes intentions provisoires d'orientation

DU 14/12/2020

AU 20/01/2021

1

**Avant le conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre / 1<sup>er</sup> semestre**

Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte unique **EduConnect** ou France Connect :

<https://teleservices.ac-xxxxxxx.fr/ts>

2

Je saisis **mon intention d'orientation** : 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> professionnelle  
ou 1<sup>re</sup> année de CAP. Je peux saisir jusqu'à 3 intentions d'orientation par ordre de préférence.

3

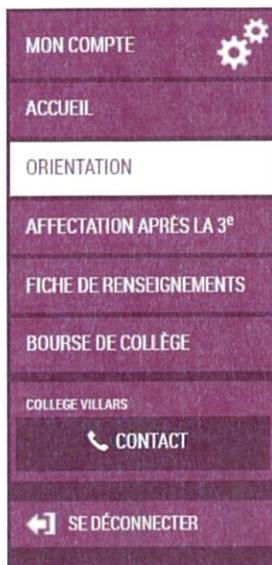
**Après le conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre / 1<sup>er</sup> semestre**

Je me connecte pour consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

# 1. Connexion au téléservice

Le téléservice est accessible par le portail Scolarité Services. La connexion se fait au moyen d'un compte ATEN ou EduConnect ou FranceConnect :

- le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions provisoires et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe;
- le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.



Après la connexion, il faut choisir ORIENTATION parmi les services proposés à gauche de l'écran

Le calendrier ci-dessous est affiché lorsque la campagne d'orientation n'est pas encore ouverte. **Les dates 1 et 3 sont fixées par le service académique d'information et d'orientation via le paramétrage des phases provisoire et définitive dans Siècle Orientation. Ces dates servent à ouvrir et fermer automatiquement les phases sur le téléservice.**

## 2. Saisie des intentions provisoires

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

- il doit saisir au moins 1 intention;
- il peut saisir jusqu'à 3 intentions (2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR, 2<sup>de</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> année de CAP);
- le rang détermine l'ordre de préférence;
- les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

The screenshot shows the 'SERVICE EN LIGNE ORIENTATION' interface. On the left is a navigation menu with items: MON COMPTE, ACCUEIL, ORIENTATION (highlighted), AFFECTATION APRÈS LA 3<sup>e</sup>, FICHE DE RENSEIGNEMENTS, BOURSE DE COLLÈGE, COLLEGE VILLARS, CONTACT, and SE DÉCONNECTER. The main content area is titled '1 Intentions provisoires' and includes a progress bar with 'Choix définitifs' and 'Décision' steps. Below the progress bar, it states: 'Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.' and provides instructions: 'Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.' The main heading is 'Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :'. Under 'Intention 1', there is a text box containing 'Le rang détermine l'ordre de préférence' and a set of radio buttons for '2de générale et technologique ou 2de STHR', '2de professionnelle', and '1re année de CAP'. A red note says 'Vous devez sélectionner une voie.' There are 'AJOUTER UNE INTENTION', 'ANNULER', and 'VALIDER' buttons. A blue callout box on the right says 'Les intentions peuvent être reclassées ou supprimées'. At the bottom, a red note says 'Veillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.' and a blue callout box at the bottom contains the text: 'Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques.'

## 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Si le représentant coche 2<sup>de</sup> GT ou 2<sup>de</sup> STHR, il n'a pas d'autres informations à compléter

Intention 1

2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR ?

2<sup>de</sup> professionnelle

1<sup>re</sup> année de CAP

STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

AJOUTER UNE INTENTION

## Voie professionnelle

Si le représentant légal coche 2<sup>de</sup> professionnelle ou 1<sup>re</sup> année de CAP, et si le paramétrage académique l'a autorisé, il peut indiquer le métier ou la formation qui intéresse l'élève. Il s'agit d'un champ libre dans lequel il peut noter ce qu'il souhaite. Cela permet à l'établissement d'avoir des précisions sur le projet d'orientation de l'élève, mais il n'est pas nécessaire pour les familles de connaître parfaitement l'intitulé des spécialités professionnelles ou des familles de métiers.

Le représentant a la possibilité de cocher le statut envisagé pour la formation professionnelle souhaitée : statut scolaire et/ou statut d'apprenti.

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR ?

2<sup>de</sup> professionnelle

1<sup>re</sup> année de CAP

Vous trouverez des informations sur les métiers et les formations sur le site de l'Onisep (<http://www.onisep.fr>), et dans le guide « Après la 3e » distribué par votre établissement.

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant : ?

Métier ou formation

Champ libre

Sous statut scolaire ?

Sous statut d'apprenti ?

AJOUTER UNE INTENTION

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1



2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier

Métier ou formation

Sous statut scolaire ?

Sous statut d'apprenti ?

Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

### 3. Validation des intentions provisoires

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1re année de CAP

Métier ou formation : Ebéniste

Sous statut scolaire

Intention 2 : 2de professionnelle

Métier ou formation : Menuisier, charpentier

Sous statut scolaire

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe

MODIFIER

Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications. Les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.

Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

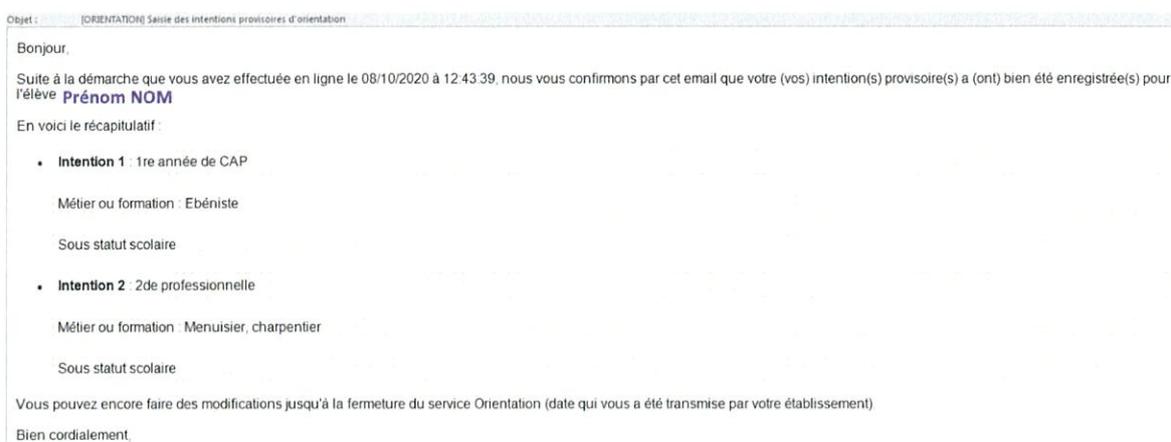


Si le représentant légal ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées : il n'y aura pas de mails récapitulatifs ni de synchronisation avec Siècle Orientation.

Vous pouvez visualiser dans Siècle Orientation les familles pour lesquelles il n'y a pas de saisies enregistrées, et les accompagner pour formuler leurs intentions provisoires.

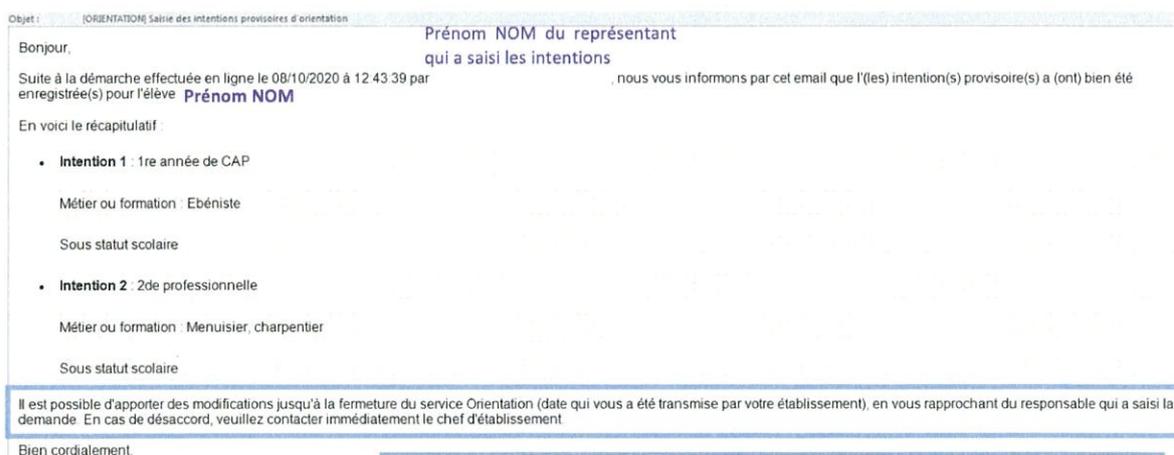
L'adresse utilisée pour l'expédition des mails est une adresse générique configurée par les services académiques lors de l'installation de Siècle.

## Mail reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie



Coordonnées de l'établissement

## Mail reçu par le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie



Coordonnées de l'établissement

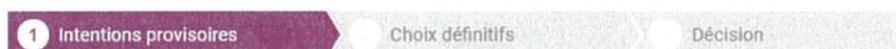
S'il souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du représentant qui a saisi les intentions et, en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement

## 4. Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe



**Vous devez fermer le téléservice au moins 24h avant le début des conseils de classe,** afin d'avoir les dernières intentions saisies pour la tenue des conseils de classe (transfert des intentions du téléservice vers Siècle Orientation durant la nuit).

Une fois les avis du conseil de classe saisis dans Siècle Orientation, **vous devez attendre 24h avant de procéder à la réouverture du téléservice** afin que les familles ne puissent plus modifier leurs intentions (transfert des avis de Siècle Orientation vers le téléservice durant la nuit ; c'est uniquement après ce transfert que les familles ne pourront plus modifier leurs intentions).



Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISoire(S) D'ORIENTATION.

Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3<sup>e</sup> trimestre / 2<sup>d</sup> semestre.

<b>Intention 1 :</b> 1re année de CAP Métier ou formation demandé : Ebéniste Statut scolaire demandé	Avis favorable
<b>Intention 2 :</b> 2de professionnelle Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier Statut scolaire demandé	Avis favorable

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2de générale et technologique ou 2de STHR

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

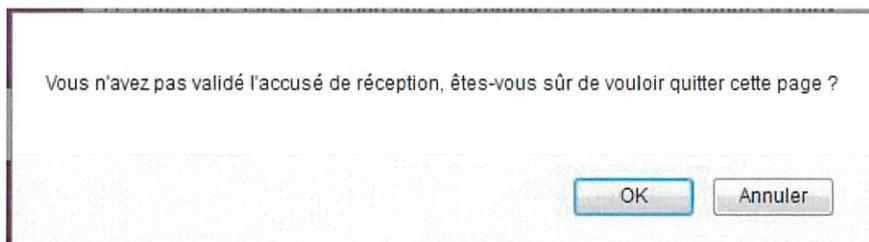
Sans objet.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER

Le représentant ayant saisi les intentions doit accuser réception de l'avis du conseil de classe en cochant la case puis en validant

S'il quitte la page sans accuser réception, une fenêtre pop-up s'ouvre pour l'avertir :



1 Intentions provisoires

Choix définitifs

Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.

**Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :**

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3<sup>e</sup> trimestre / 2<sup>d</sup> semestre.

**Intention 1 :** 1<sup>re</sup> année de CAP

Avis favorable

Métier ou formation demandé : Ebéniste

Statut scolaire demandé

**Intention 2 :** 2<sup>de</sup> professionnelle

Avis favorable

Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier

Statut scolaire demandé

**Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :**

2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR

**Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :**

Sans objet.

**Vous avez pris connaissance et accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe le 16/10.**

Un message s'affiche lorsque le représentant a accusé réception de l'avis du conseil de classe